

## Je suis divorcé et je reçois une contribution alimentaire pour mon enfant. Dois-je la mentionner dans ma déclaration fiscale?

Mise à jour : Jeudi 17 août 2023

Région wallonne • Région de Bruxelles-Capitale • Région flamande

Vous ne devez **pas déclarer** cette [contribution alimentaire](#). C'est **votre enfant** qui doit la déclarer en remplissant une **déclaration fiscale à son nom**. Il doit le faire même s'il est mineur.

Même si c'est vous qui percevez les [contributions alimentaires](#), elles sont **considérées** comme un **revenu de votre enfant**.

Vous devez indiquer le montant total reçu dans sa déclaration. **Seulement 80 %** de ce montant est taxé. Le fisc applique lui-même ce pourcentage.

Votre enfant ne devra **pas forcément payer des impôts**.

Si l'ensemble de ses revenus (contributions alimentaire, job d'étudiant, etc.) sur la [période imposable](#) ne dépassent pas la quotité de revenu exemptée d'impôt, il n'y aura pas d'impôt à payer. Pour l'exercice 2023 (revenus 2022) la quotité est de 9 270 EUR.

Vous devez demander un formulaire de déclaration pour votre enfant auprès de votre bureau local des contributions, au plus tard le 1er juin de l'année qui suit celle du paiement des contributions alimentaires.

Pour les enfants à partir de l'âge de 12 ans, la déclaration peut aussi être remplie via [Tax-on-web](#).

Les enfants de **moins de 16 ans** sont **dispensés** de remplir une déclaration fiscale **si leurs revenus** :

- sont des contributions alimentaires et /ou des rémunérations de job d'étudiants ;
- et ne dépassent pas la quotité exemptée d'impôt.

Dans ce cas :

- soit ils reçoivent une [proposition de déclaration simplifiée](#) ;
- soit il n'y a aucune démarche à effectuer.

### Pour plus d'informations vous pouvez consulter :

#### Les références légales

[Article 90, 3° du Code des impôts sur les revenus 1992](#)

[Article 99 du Code des impôts sur les revenus 1992](#)

[Articles 178 et 178/1 de l'Arrêté royal d'exécution du Code des impôts sur les revenus 1992](#)

#### Les documents types

Aucun document type lié.

